



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - 10 KMS DE PONT-AUDEMER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un poste de secours à l'occasion des 10 kms de Pont-Audemer,

Le Maire décide de signer une convention avec la Croix Rouge Française domiciliée 26bis rue de la Rochette 27000 EVREUX pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel en centre-ville le dimanche 6 juillet à l'occasion des 10 kms de Pont-Audemer dans le cadre du Festival des Mascarets pour un montant de 660 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

